AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée:

Qu'un règlement d'emprunt 2026-05 modifié par la résolution 2026-06-08 du 2 juin 2026 et par lequel le conseil décrète un emprunt de 2 223 087$ a reçu l'approbation du ministre des Affaires municipales par la lettre du 8 juin 2026.

QUE le règlement peut être résumé ainsi :

LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2026-05 À L'ENSEMBLE RELATIF À DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES CHEMINS INCLUANT LE PAVAGE, LES TROTTOIRS ET LE STATIONNEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE, DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 3 774 141 $ ET UN EMPRUNT DE 2 223 087 $ POUR POURVOIR AU PAIEMENT DES TRAVAUX AINSI QU'UNE TAXE POUR REMBOURSER CET EMPRUNT

QUE le règlement est disponible pour consultation au bureau de la soussignée, au 470, Chemin de l'Église, Sainte-Barbe (Québec), aux heures normales de bureau ou sur le site web de la Municipalité de Sainte-Barbe.

DONNÉ à Sainte-Barbe ce 8e jour de juin deux mille vingt-six.

Chantal Girouard

Chantal Girouard
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Chantal Girouard, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Sainte-Barbe, certifie sous serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 8 juin 2026 entre 8 h 00 et 16 h 00.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 8e jour de juin 2026

Chantal Girouard

Chantal Girouard
Directrice générale et greffière-trésorière